



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022-030

Objet :

Attribution de subventions / année 2022

Délibération affichée le : 03 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur SOTO Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier, arrivée à 18h35 - SOREL Joëlle - COLOMBIER François - DURAND Véronique - BLANES Michel - LABEUR Martine, arrivée à 18h36 - SANCHEZ Marie-Hélène - CHRISTOL Marcel - DEBEAUCHE Christine - DEHAIL Francine - GARCIA Richard - FIAULT Marie-Noëlle - LASSALVY Philippe - FALZON Serge - RAYNARD Dominique - PAULEAT Thierry - AUSILIA David - NAVAS Ludovic - DEPOIX Nicolas - HORVILLE Steve

Pouvoirs : NADAL Olivier à CHRISTOL Marcel - JOURNET Sabine à FIAULT Marie-Noëlle - FARRET Annie à SANCHEZ Marie-Hélène – BRUN-BOUGARD Stéphanie à LASSALVY Philippe - RODRIGUEZ Magalie à FALZON Serge - HASSAINE Sophie à SOREL Joëlle - SABOURAUD Clément à SOTO Jean-François – COMBY Typhaine à BLANES Michel

Convocation du 21 février 2022

MM. Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée des attributions de subventions mentionnées en annexe à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil **par 29 voix POUR (unanimité)**

➤ **ACCEPTÉ** le versement des subventions précitées.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire,
Jean-François SOTO.

SUBVENTIONS 2022

	BP2022
657361 - Subventions Caisse des Ecoles	
Coop. Maternelle	6 700,00
Coop. Primaire	10 000,00
	16 700,00
657362 - Subventions CCAS	
CCAS	81 236,00
	81 236,00
657381 Autres établissements publics locaux	
Centre social	255 000,00
	255 000,00
65748 - Subventions fonctionnement aux associations	
SPORT	
ASG	16 000,00
Aïkido	1 000,00
ALPAEL	400,00
Le bol d'air gignacois	3 000,00
La Boule gignacoise	500,00
Hand Ball	1 500,00
Judo / Jujitsu	2 000,00
Pétanque club	1 000,00
La roue libre	1 200,00
Tambourin	3 000,00
Volley	5 000,00
Karaté	200,00
Pêche	350,00
Chasse	350,00
	35 500,00
CULTURE	
Au passé simple	300,00
Plaisirs de lire	2 700,00
Union musicale	4 000,00
Atelier musique moderne	1 000,00
Joie et partage	500,00
Office Culturel Vallée de l'Hérault	119 688,00
Voix ci voix là	150,00
C'est à voir	200,00
Clave de sol	2 000,00
Ensemble vocal	2 000,00
Les amis de l'Orgue	250,00
	132 788,00

SOCIAL	
Aide aux projets d'écoles	600,00
Aide aux projets Collège Lou Trentanel	3 982,00
Fond National de Solidarité	1 250,00
Amicale des sapeurs pompiers	430,00
	6 262,00
CITOYEN	
comite des fêtes ginhac	10 000,00
Jardin et partage	200,00
Amicale du 3° âge	200,00
Assistantes maternelles	300,00
Amicale des Employés Municipaux de Gignac	4 000,00
Demain la Terre	3 000,00
Les lundi des vigneron	400,00
Age d'or	200,00
Les séniors de la vallée	200,00
Le souvenirs français	600,00
Radio	200,00
	19 300,00
	193 850,00
TOTAL	546 786,00